

**Compte rendu
de la réunion du
Conseil Municipal
du 29 octobre 2009**

Sous la présidence de M. VIEILLEDENT Michel

Présents : M. VIEILLEDENT Michel, Maire.

Mme PANTEL Guylène - M. COUBES Allain – M. JASSIN Jean-Pierre, Adjoints.

Mme BOUTEILLE M. Chantal – M. MOURGUES Fortuné – Mme CATHÉBRAS Mireille

Mme PÉDULLA Martine – M. BRESSIEUX Jérôme – M. SÉVAJOLS François

M. PAULET François - M. PEYRE Jean-Louis - Mme ROCOPLAN Andrée.

Absents Excusés : M. SÉVAJOLS Francis - Mme RABIÉ Catherine

Mme CATHÉBRAS Mireille a été élu secrétaire

▪ **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU TRANSPORT SCOLAIRE
2008/2009** :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe de participation de la Commune au transport scolaire sur la base de 14,3 % du coût moyen départemental soit pour l'année dernière 2008/2009 un montant de 4 500,00 €.

Le Conseil municipal adopte cette participation.

▪ **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE
PUBLIQUE DE FLORAC** :

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Commune de Florac demandant une participation d'un montant de 674,44 € par enfant domicilié sur la commune d'Ispagnac fréquentant l'école publique de Florac.

Le Conseil municipal approuve cette participation.

▪ **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE
D'ISPAGNAC ET LE SYNDICAT DES EAUX MINÉRALE DE
QUÉZAC/ISPAGNAC** :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme LAFABRIE Marie Pierre au secrétariat du Syndicat des Eaux Minérales de Quézac/Ispagnac. Il propose que ce secrétariat soit assuré par le service administratif de la Mairie d'Ispagnac.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec le syndicat.

▪ **DROIT DE PRÉEMPTION** :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un droit de préemption avait été instauré sur la parcelle B 3058. cette parcelle étant à la vente, le Conseil décide de négocier une division de cette parcelle afin d'acquérir la partie nécessaire à la création d'un accès pour désenclaver la parcelle d'après.

Si aucun accord n'est trouvé le droit de préemption sera appliqué.

▪ **CONVENTION DE CONCOURS TECHNIQUE AVEC LA S.A.F.E.R. :**

M. le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement d'une réserve d'eau sur la section de Paros.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec la S.A.F.E.R. afin de monter un dossier de demande de subventions auprès de la Région et de l'Union Européenne.

▪ **ÉCHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE D'ISPAGNAC ET LA S.C.I. GABRIELLE :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité d'échange de parcelle avec la S.C.I. Gabrielle afin d'élargir la rue basse de Molines.

Le Conseil municipal décide d'un échange entre les parcelles B 3446 et B 3448 qui seront cédées à la commune et la parcelle B 3450 qui sera cédée à la S.C.I. GABRIELLE.

▪ **INDEMNITÉ DE CONSEIL ET CONFECTION DU BUDGET 2009 :**

Le Conseil municipal décide d'attribuer à M. COMBES, receveur municipal les indemnités budgétaires et de conseil pour l'année 2009.

▪ **ATTRIBUTION DE SECTIONNAUX :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'examen du projet d'allotissement des terres agricoles et pastorales de la section du Marazeil pour M. CHAPTAL Yvan, M. PATOIS Raphaël, M. RAMEL Christophe et de la section de Lonjagnes à M. PATOIS Raphaël.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité cette proposition en indiquant qu'il souhaite conserver la parcelle C318 sur la section de Marazeil.

▪ **QUESTIONS DIVERSES :**

M. le Maire fait part du projet d'école numérique rurale, projet qui donne lieu à une subvention de 80 % pour équiper l'école publique de 14 ordinateurs et d'écrans numériques.

Le Conseil Municipal donne son accord pour mettre en place ce projet.

L'ordre du jour épuisé la séance est levée à 23h